



# Le BBB

Bulletin d'information de Berneuil en Bray  
et ses Hameaux

## Eté 2022

Les beaux jours sont là !



Nous vous rappelons que nous sommes tous **tenus** de respecter les horaires fixés par arrêté préfectoral pour l'utilisation des engins de jardinage ou de bricolage, à moteur thermique ou électrique (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, raboteuse, ponceuse et autres engins bruyants) à savoir :

Du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Le samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h 00

Le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00



La collecte de déchets verts se fait dans la nuit du dimanche au lundi, uniquement dans les containers marron délivrés par l'Agglo du Beauvaisis. Les sacs papiers ne sont donc pas ramassés. Les containers sont à sortir sur les trottoirs le dimanche soir pour être vidés le lundi. Compte tenu des récentes intempéries, nous vous demandons de rentrer ces containers le plus tôt possible après le passage de la collecte.

Nous vous rappelons que si vous avez un terrain de plus de 1000m<sup>2</sup> vous pouvez faire la demande d'un deuxième container afin d'évacuer les tontes et autres déchets verts.

L'élagage des haies doit être effectué chaque année afin de ne pas déborder sur l'espace public.

De même chacun peut participer à l'entretien du village en nettoyant et tondant régulièrement son trottoir.

Nous vous rappelons aussi qu'il est obligatoire de couper les chardons (dans les herbages) pendant la première quinzaine de juillet afin d'éviter leur dissémination...

Enfin les feux de jardins sont interdits par arrêté du Préfet des Hauts de France. Une amende pouvant aller jusqu'à 450€ est prévue.



## Horaires des déchetteries d'Auneuil et de Beauvais

Nous vous rappelons que vous disposez de 2 lieux pour évacuer vos déchets encombrants, gravats, huiles de vidanges ou appareils ménagers :

**Beauvais** du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :

du lundi au samedi de 9h00 à 12h50 et de 14h00 à 17h50

Le dimanche de 9h00 à 12h50

**Auneuil** du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :

du lundi au samedi de 9h00 à 12h50 et de 14h00 à 17h50

Accès gratuit pour les particuliers, demande de participation pour les professionnels - fermeture les jours fériés. Carte On-Pass indispensable, (à demander en mairie. Fournir 1 photo d'identité, adresse, adresse mail, téléphone, date de naissance).



**Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique...**

Les chiens errants peuvent être un danger et seront signalés à la SPA.

Récemment, des incidents avec des animaux ont eu lieu entraînant des renversements d'enfants....

La société en charge de la protection des animaux : la SAPCA, nous a indiqué les procédures mobilisables, très coûteuses pour les propriétaires des animaux concernés....

Pensez à vérifier vos clôtures pour que vos animaux domestiques ne s'échappent pas sur la voie publique



## **Travaux**

Des travaux sont programmés cet été....

Ils concerneront :

-Le chemin du Haras, la Rue des tilleuls et la Rue Autin pour des enrobés coulés à froid sur la chaussée, les 11 et 12 Août prochains, avec déviation sur ces deux

routes, une journée maximum, à proximité des rues des Tilleuls et du Moulin à Vent du 16 au 18 Août.

-La RD2, Route de Noailles, mise en place de 2 plateaux ralentisseurs.

Remise en état complet du lavoir, à l'identique. Le démontage est prévu fin juillet et le remontage en Août.

Installation de caméras de surveillance aux abords de la salle des fêtes et du cimetière.

Remise en peinture de la classe maternelle de moyenne section.

### **Informations diverses :**

Les jeunes nés en 2006 doivent se faire recenser en mairie, dans le trimestre suivant leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, pour leur journée citoyenne. Cette démarche est obligatoire et conditionne diverses inscriptions, (concours, examens, permis de conduire etc.)

### **Impôts et Taxes :**

Le conseil municipal, lors du vote du budget, n'a pas augmenté le taux des taxes à leur taux, (foncier bâti et non bâti).

Cependant, les valeurs locatives des habitations, fixée par l'Etat ont été modifiées entraînant parfois une augmentation de montant appelé.

### **Horaires d'été de la mairie :**

**Fermeture de la mairie pour congés annuels du 3 au 24 Août inclus**

Réouverture au public le jeudi 26 Août.

### **Permanence des élus :**

En l'absence de Mr le Maire, une permanence téléphonique pour les urgences est assurée par :

Mr Jean Louis Vande Burie : 06 80 91 31 39

Mme Marie-Christine Fortuna : 06 88 10 54 18

Mr Gilles Lecnik : 06 43 59 96 65

### **TRAVAUX :**

**Mr le Maire et son conseil vous souhaitent un excellent été 2022**

